

Ces tableaux ont pour objectif de présenter l'offre ADEME en terme de soutien financier aux entreprises, associations et coopératives. A caractère informatif, ces tableaux se veulent synthétiques et concis pour faciliter la lecture et la bonne orientation des organisations. La totalité des offres de financement ADEME sont à retrouver sur : <https://www.ademe.fr/antilles-guyane>.

Les soutiens financiers de l'ADEME, aides ou appels à projets, se font essentiellement sous la forme de subvention.

Ces tableaux nécessitent d'être mis à jour régulièrement, pour tenir compte de l'évolution des dispositifs d'aide, de la suppression de certains, et de la création de nouveaux.

De façon plus générale, il est conseillé aux entreprises, associations et coopératives de rentrer en contact avec l'ADEME le plus en amont possible.

Au-delà du soutien financier présenté ci-dessous, notez que l'ADEME propose aux entreprises, associations et coopératives une offre de conseil et d'accompagnement, d'expertise et formation ainsi que d'animation de réseau.

Ces tableaux évoquent pas les soutiens financiers à d'autres types de structures (collectivités par exemple) qui existent cependant. L'ADEME vous invite à prendre attache avec les contacts indiqués plus bas pour toute demande d'informations complémentaires.

Ces tableaux ont vocation à être partagés. N'hésitez pas à les transmettre à vos réseaux.

**I - SYSTEMES D'AIDES CLASSIQUES**

Cadre	Secteur	Exemple de sous secteur	Nature du dispositif	Calendrier	Cible	Projets éligibles	Montant d'aide	Pièces nécessaires au montage de dossier	Plus d'infos et demande de financement	Contacts
SYSTEMES D'AIDES CLASSIQUES	Energies renouvelables	Photovoltaïque, biomasse, géothermie, biogaz, réseaux de froid et de chaleur, efficacité énergétique, gestion de l'énergie, développement des mobilités actives, mobilité électrique, etc.	Aide	Ouvert tout au long de l'année selon la disponibilité du budget régional	PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives	Le soutien pourra porter sur : <b>Ann.1</b> Aide à la réalisation, que ce soit à la prise de décision, ou à l'investissement (études et expérimentation de pré-développement, faisabilité technique, études de marché, propriété intellectuelle, prototype ou pilote, équipement, logiciel, maîtrise d'œuvre, prestation externe). <b>Ann.2</b> Aide à la connaissance (recherche, développement, innovation, étude sectorielle/thématique, état de l'art, synthèse de connaissances). <b>Ann.3</b> Aide au changement de comportement (action d'animation, de formation, de communication, en interne, en externe).	Système Forfaitaire ou taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70% du budget éligible, selon le statut du bénéficiaire et l'analyse notamment en cours d'instruction	Liste des pièces définie par l'ingénieur référent. Veuillez vous référer à la colonne "contacts".  A minima, il sera attendu : - Description technique du projet - Plan de financement du projet - Devs de présentation en cas de recours à un partenaire extérieur - Attestation financière - RIB	Le dépôt de dossier de financement se fera directement auprès de l'ingénieur référent. Veuillez vous référer à la colonne "contacts".  De façon générale, retrouvez l'ensemble des aides ADEME directement sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> en Guyane sur : <a href="https://www.ademe.fr/guyane">https://www.ademe.fr/guyane</a>	Trouvez vos contacts sur nos annuaires, En Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> - En Martinique sur : <a href="https://www.ademe.fr/martinique">https://www.ademe.fr/martinique</a> - En Guadeloupe sur : <a href="https://www.ademe.fr/guadeloupe">https://www.ademe.fr/guadeloupe</a> - En Guyane sur : <a href="https://www.ademe.fr/guyane">https://www.ademe.fr/guyane</a>
	Maîtrise de l'énergie									
	Mobilité									
	Economie circulaire									
	Gestion des déchets									
	Territoire durable									
	Alimentation durable									
Adaptation face au changement climatique										

**II - SYSTEMES D'AIDES FRANCE RELANCE**

Cadre	Secteur	Dispositif d'aide	Nature du dispositif	Calendrier	Cible	Projets éligibles	Montant d'aide	Pièces nécessaires au montage de dossier	Plus d'infos et demande de financement	Contacts	
SYSTEMES D'AIDES FRANCE RELANCE	Généraliste*	Tremplin pour la transition des PME/TPE	Aide	Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour	PME, TPE, associations, coopératives	Le soutien pourra porter sur des études et investissements définis par un catalogue d'actions éligibles sur : <b>Ann.1</b> Economie circulaire et gestion des déchets <b>Ann.2</b> Ecoconception et labellisation <b>Ann.3</b> Production de chaleur et de froid en énergie renouvelable pour un bâtiment industriel	Entre 50k€ et 200k€, jusqu'à 80% du budget éligible	Tableau (doc sur plateforme AGIR) Devis RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Cécile RIOU (ADEME), <a href="mailto:cecile.riou@ademe.fr">cecile.riou@ademe.fr</a>	
	Tourisme durable	Fonds Tourisme Durable	Aide	Ouvert sur toute l'année 2022 puis en 2023 et 2024	Hébergeurs et restaurateurs	Le partenaire du territoire réalise d'abord un diagnostic environnemental puis un plan d'actions, tous deux gratuits et personnalisés. Les partenaires sont les CCI Guyane, Martinique, Guadeloupe ou la CEM Saint Barthélemy, selon les territoires. Ensuite seulement il peut y avoir demande de financement ADEME sur un certain nombre d'études et investissements définis par un catalogue d'actions éligibles. Ces actions sont transverses et touchent à tous les enjeux écologiques de l'activité.	Entre 50k€ et 200k€, jusqu'à 80% du budget éligible	Plan d'action personnalisé à compléter avec le partenaire (CCI ou CEM) Tableau (doc sur plateforme AGIR) Devis RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	- CCI Guyane, Martinique, Guadeloupe ou CEM Saint Barthélemy - Edouard SAELIN (ADEME), <a href="mailto:edouard.saelin@ademe.fr">edouard.saelin@ademe.fr</a> - Sophie PORTIER (ADEME), <a href="mailto:sophie.portier@ademe.fr">sophie.portier@ademe.fr</a> - Virginie ROCHEATEAU <a href="mailto:virginie.rocheateau@ademe.fr">virginie.rocheateau@ademe.fr</a>	
	Mobilité	Écosystèmes des véhicules lourds électriques	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 03/12/2022 avec relève le 12/09/2022	Tous entreprises, collectivités locales, AOT/ADM etc.	Le soutien pourra porter sur des projets d'investissement dans des éco-systèmes qui associent l'installation des infrastructures de recharge électrique et le déploiement de véhicules lourds électriques dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises.	Variable selon la nature de l'investissement (véhicules, infrastructures études). Voir cahier des charges	- Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Volet financier (doc sur plateforme AGIR) - Attestation de santé financière + Déclaration aides covid et de minims (doc sur plateforme AGIR)	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Au national: AAP <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	
	Economie circulaire	Objectif Recyclage PLASTIQUES (ORPLAST)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/09/2022	TPE, PME, GE	Le soutien pourra porter sur les projets d'intégration de matières plastiques recyclées de plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits	Entre 50k€ et 70% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses.	- Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Volet financier (doc sur plateforme AGIR) - Fiche d'identité (doc sur plateforme AGIR) - RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	- En Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy, Laurent POUILLAIN <a href="mailto:laurent.pouillain@ademe.fr">laurent.pouillain@ademe.fr</a> - En Martinique, Julie BARTHELEMY <a href="mailto:julie.barthelemy@ademe.fr">julie.barthelemy@ademe.fr</a> - en Guyane, Nandy CANARY <a href="mailto:nandy.canary@ademe.fr">nandy.canary@ademe.fr</a>	
	Ecoconception	Aide Etude et Mise en œuvre	Aide	Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour	PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives	Le soutien pourra porter sur : <b>Ann.1</b> Etape de diagnostic <b>Ann.2</b> Etape de mise en œuvre réalisation d'actions, commercialisation	<b>Ann.1</b> Entre 50 et 70% du budget éligible avec un plafond à 50k€. <b>Ann.2</b> Entre 50 et 70% du budget éligible avec un plafond à 100k€	- Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Volet financier (doc sur plateforme AGIR) - Proposition technique et financière du bureau d'étude accompagnant l'étude - Attestation de santé financière (doc sur plateforme AGIR) - RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Laurent POUILLAIN (ADEME) <a href="mailto:laurent.pouillain@ademe.fr">laurent.pouillain@ademe.fr</a>	
		Aide Investissement	Aide	Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour	PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives	Le soutien pourra porter sur les travaux et investissements issus d'une étude ou d'un diagnostic qui intègrent dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception	Entre 15% à 55% du budget éligible	- Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Fiche d'identité (doc sur plateforme AGIR) - Attestation de santé financière + Déclaration aides covid et de minims (doc sur plateforme AGIR)	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Laurent POUILLAIN (ADEME) <a href="mailto:laurent.pouillain@ademe.fr">laurent.pouillain@ademe.fr</a>	
	Hydrogène	AAP PIA briques technologiques et démonstrateurs	Appel à projet	Nouvelle parution d'aide à confirmer prochainement. Plus d'infos via les contacts ci-après							- Equipe hydrogène ADEME, <a href="mailto:equipe@ademe.fr">equipe@ademe.fr</a> - Pierre Courtiade (ADEME), <a href="mailto:pierre.courtiade@ademe.fr">pierre.courtiade@ademe.fr</a>
		Etudes d'opportunité et de faisabilité du déploiement de l'hydrogène sur un territoire	Aide	Ouvert tout au long de l'année selon la disponibilité du budget	Collectivités, associations, entreprises	Le soutien pourra porter sur des études d'opportunité puis, et, ou des études de faisabilité afin de juger de la pertinence d'un projet hydrogène en vue de décarbonation	Jusqu'à 70% des dépenses éligibles avec un plafond à 50 k€ pour les études d'opportunité et 100k€ pour les études de faisabilité	Proposition technique et financière du bureau d'étude accompagnant l'étude Attestation de santé financière (doc sur plateforme AGIR) RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	- Pierre Courtiade (ADEME), <a href="mailto:pierre.courtiade@ademe.fr">pierre.courtiade@ademe.fr</a>	

Generaliste\*  
 Note: En complément du dispositif d'aide Tremplin, notez que vous pouvez prendre attache avec la BPI pour bénéficier d'un diagnostic flux (Dias Eco Flux) ou d'un bilan d'émissions de GES (Dias Decarbon'Action) lorsque l'organisation compte plus de 20 salariés, ainsi qu'avec la CCI ou la CMA de votre territoire pour tout accompagnement équivalent ou complémentaire.

**III - SYSTEMES D'AIDES PIA (PLAN INVESTISSEMENT D'AVENIR)**

Cadre	Secteur	Dispositif d'aide	Nature du dispositif	Calendrier	Cible	Projets éligibles	Montant d'aide	Pièces nécessaires au montage de dossier	Plus d'infos et demande de financement	Contacts
SYSTEMES D'AIDES PIA	Innovation	I Nov	Concours	Ouvert jusqu'au 28/09/2022	PME, TPE	Le soutien pourra porter sur des projets de recherche, développement et innovation concernant l'un des secteurs suivants : Numérique Santé Transports, mobilités, villes et bâtiments durables Energies, ressources et milieux naturels	Entre 35% et 45% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget compris entre 10k€ et 50k€.	Télécharger le dossier de candidature en ligne sur le lien ci-après ->	En ligne sur : <a href="https://www.innovation.fr/nous-soutenir">https://www.innovation.fr/nous-soutenir</a> <a href="https://www.innovation.fr/nous-soutenir">https://www.innovation.fr/nous-soutenir</a>	Au national via BPI <a href="https://www.innovation.fr/nous-soutenir">https://www.innovation.fr/nous-soutenir</a>
	Innovation	AAP Produits biosourcés et biotechnologies industrielles	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/01/2024 avec relève tous les 4 mois (prochaines 31/05/2022 et 06/09/2022)	PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets de la filière biomasse industrielle qui adressent les projets suivants : <b>Ann.1</b> L'élargissement des gammes de biomasse <b>Ann.2</b> La démonstration de procédés de transformation de la biomasse <b>Ann.3</b> La mise en œuvre d'unités industrielles de production de molécules biosourcées.	Entre 35% et 45% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimal de 2M€ sur Axe 1 et Axe 2; de 5M€ pour Axe 3	Ensemble d'Annexes - grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires + 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Au national : <a href="mailto:app.biosources@ademe.fr">app.biosources@ademe.fr</a>
	Innovation	AAP Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 14/10/2022	PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur la mobilisation de la ressource matière forestière et agricole disponible, via : <b>Ann.1</b> Développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants, concernant un produit ou bien un mode de fabrication. <b>Ann.2</b> Investissements pour la création de nouvelles unités industrielles <b>Ann.3</b> Investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production	Entre 25% et 70% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimal de 2M€.	Ensemble d'Annexes - grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires + 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Au national : <a href="mailto:app.biosources@ademe.fr">app.biosources@ademe.fr</a>
	Innovation	AAP Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la reconversion des matériaux	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 26/07/2022 (possiblement reconduit ensuite)	PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets qui permettent de lever des verrous dans plusieurs domaines, scientifiques et techniques, économiques et organisationnels, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage - conception des produits, collecte et tri des déchets, préparation de la matière, récupération de la matière	Entre 25% et 80% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimal de 10k€ (2M€ sur le recyclage plastique)	Ensemble d'Annexes - grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR)	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Au national : <a href="mailto:app.ecoviv@ademe.fr">app.ecoviv@ademe.fr</a>

**IV - SYSTEMES D'AIDES FRANCE 2030**

Cadre	Secteur	Dispositif d'aide	Nature du dispositif	Calendrier	Cible	Projets éligibles	Montant d'aide	Pièces nécessaires au montage de dossier	Plus d'infos et demande de financement	Contacts
		AAP Décarb/Flash	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 03/11/2022 avec un relève le 01/09/2022	ETI, PME, TPE sur base de code NAF éligible. Exclusion des GE.	Le soutien pourra porter sur des études et investissements définis par un catalogue d'actions éligibles sur : <b>Ann.1</b> Récupération de chaleur fatale <b>Ann.2</b> Amélioration des rendements énergétiques industriels et agricoles. <b>Ann.3</b> Réduction des consommations d'énergie fossile <b>Ann.4</b> Chaleur et froid renouvelable <b>Ann.5</b> PV en autoconsommation (sur l'outre mer uniquement) <b>Ann.6</b> Etudes	Entre 25k€ (pour l'outre mer, sinon entre 100k€) à 5M€ d'aide selon les actions retenues	Tableau (doc sur plateforme AGIR) Etudes préalables éventuelles Devis RIB	En ligne sur : <a href="https://www.ademe.fr/antilles-guyane">https://www.ademe.fr/antilles-guyane</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a> <a href="https://www.ademe.fr/transition">https://www.ademe.fr/transition</a>	Au national <a href="mailto:decarb@ademe.fr">decarb@ademe.fr</a>

SYSTEMES D'AIDES FRANCE 2030	Décarbonation de l'industrie									
		AAP Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBAC)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/02/2023 avec relevé le 15/09/2022	Groupement juridique ou association ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur les projets de décarbonation (procédés, mix énergétique, flux entrants sortants etc.) des zones industrielles via : <b>Ann.1</b> Phase de maturation : actions de conseil, ingénierie, la maquette financière, l'identification d'indicateurs d'impact <b>Ann.2</b> Phase de développement : opérationnalisation, commercialisation, gouvernance, communication.	Entre 50% et 70% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimum de 500k€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-zibac">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-zibac</a>	Au national ou Tribunaux ROUSNE <a href="mailto:tribunauxrousne@ademe.fr">tribunauxrousne@ademe.fr</a>
		AAP Démonstration et l'appropriation par les Industriels de solutions de production Bas Carbone (DEMIBAC)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 16/10/2023 avec relevé le 17/10/2023, le 17/04/2023	Organisme de recherche, PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur les projets de décarbonation (procédés, mix énergétique, flux entrants sortants etc.) via : <b>Ann.1</b> Développement de briques technologiques innovantes et d'actions de démonstration <b>Ann.2</b> Installation, lancement de solutions innovantes, premières réalisations industrielles	Entre 25% et 80% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimum de 1,5M€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-demibac">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-demibac</a>	Au national <a href="mailto:demibac@ademe.fr">demibac@ademe.fr</a>
		AAP Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/09/2023 avec relevé le 15/09/2022, le 01/03/2023	Organisme de recherche, PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets visant à commercialiser et/ou industrialiser des solutions à fort potentiel de transformation reposant sur les technologies suivantes : <b>Ann.1</b> Le photovoltaïque <b>Ann.2</b> L'éolien flottant <b>Ann.3</b> Les réseaux énergétiques	Entre 25% et 80% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Aide minimum de 200k€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-developpement-energetique">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-developpement-energetique</a>	Au national <a href="mailto:developpement-energetique@ademe.fr">developpement-energetique@ademe.fr</a>
		AAP Produits biosourcés et biotechnologies industrielles	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/01/2024 avec relevé 15/09/2022, 15/01/2023, 15/05/2023, 15/09/2023	Organisme de recherche, PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets visant : <b>Ann.1</b> L'élargissement des gisements de biomasse et la mobilisation de nouvelles biomasses avec en finalité la mise à disposition des ressources. <b>Ann.2</b> Le développement à l'échelle démonstrateur de procédés de transformation de la biomasse ou de produits de première transformation et de produits biosourcés éco-conçus <b>Ann.3</b> L'accompagnement de l'industrialisation consistant à soutenir la mise en oeuvre à l'échelle industrielle d'unités de production et transformation	Entre 25% et 80% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-produits-biosources">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-produits-biosources</a>	Au national: <a href="mailto:app_bios@ademe.fr">app_bios@ademe.fr</a>
		AAP Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment (SEFAC)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 14/10/2022	Organisme de recherche, PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets répondant aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de décarbonation du bâtiment sur les usages suivants : type chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'air. Les études, prototype, mise au point, démonstration, études préalables à l'industrialisation et première ligne industrielle sont éligibles.	Entre 25% et 80% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Budget minimum de 600k€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-soutien-a-l-innovation-systemes-energetiques-traitement-air">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-soutien-a-l-innovation-systemes-energetiques-traitement-air</a>	Au national <a href="mailto:app_batiment@ademe.fr">app_batiment@ademe.fr</a>
		AAP industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés (SCB)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 14/10/2022	Organisme de recherche, PME, TPE, ETI, GE seul ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur des projets faisant émerger des solutions de production de gros-œuvre et de second œuvre dans le bâtiment, ainsi que des solutions de préfabrication/assemblage d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés.	Entre 25% et 70% du budget éligible selon la taille de l'entreprise et la nature des dépenses. Aide minimum de 200k€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-industrialisation-produits-systemes-constructifs-biosources">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-industrialisation-produits-systemes-constructifs-biosources</a>	Au national <a href="mailto:app_batiment@ademe.fr">app_batiment@ademe.fr</a>
		AAP Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels (SOLINBAC)	Appel à projet	Ouvert jusqu'au 15/09/2022	Groupement juridique ou association ou consortium d'acteurs	Le soutien pourra porter sur les projets de décarbonation (procédés, mix énergétique, flux entrants sortants etc.) via : <b>Ann.1</b> Créations de nouvelles unités de production <b>Ann.2</b> Investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités de production, les rendre plus productives et plus flexibles ou les diversifier	Entre 15% et 35% du budget éligible selon la nature des dépenses. Budget minimum de 1M€.	Ensemble d'Annexes : grille impact, présentation projet, déclarations administratives et financières etc. (docs sur plateforme AGIR) KBS de chacun des partenaires 3 dernières liasses fiscales de chacun des partenaires RIB de chacun des partenaires	En ligne sur <a href="https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-soutien-offre-de-solutions-de-carbonation-industrielles">https://app.inrae.fr/transition-ademe-france/transition-ademe-france/2022/02/14/appeil-a-projet-soutien-offre-de-solutions-de-carbonation-industrielles</a>	Au national <a href="mailto:solinbac@ademe.fr">solinbac@ademe.fr</a>